

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt
Le vingt six du mois de novembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt novembre deux mil vingt, s'est réuni Espace Rencontre à Annecy-le-Vieux en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

2 DÉC. 2020

Déposée en
Préfecture le

1 DÉC. 2020

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Frédérique LARDET, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Marie-Odile DUBOIS (suppléante de Jean-François GIMBERT)

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à David DUBOSSON, Alexandra BEAUJARD à Charlotte JULIEN, Chantale FARMER à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabienne GREBERT à Samuel DIXNEUF, Marion LAFARIE à Alexandre MULATIER-GACHET, Elisabeth LASSALLE à Raymond PELLICIER, Patricia MERMOZ à Gilles VIVIAN, Thomas MESZAROS à Christian ANSELME, Aurélien MODURIER à Magali MUGNIER, Guillaume TATU à Samuel DIXNEUF

Etaient excusés

Jacques ARCHINARD, François LAVIGNE-DELVILLE

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

CONDITIONS ET MODALITÉS DE CONSULTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET D'ASSOCIATION DE LA POPULATION À LA CONCEPTION, À LA MISE EN OEUVRE OU À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DU GRAND ANNECY

Samuel DIXNEUF, rapporteur

L'agglomération a mis en place des démarches de coopération entre élus et citoyens dans le cadre de ses compétences et des projets qu'elle porte, en complémentarité du dialogue de proximité organisé par les communes.

Que ce soit dans le cadre de concertations règlementaires (PDU, PCAET, PLUI-HD, ...) ou à d'autres occasions en particulier via la démarche « Imagine » (réunions publiques, ateliers participatifs d'élaboration de politiques publiques ou de suivi), le dialogue citoyen est devenu une condition majeure de la réussite de l'action publique.

Pour relever le défi climatique, surmonter la crise sanitaire, économique, et démocratique, le Grand Annecy a l'ambition de renforcer ces pratiques de dialogue et de coopération, de manière encore plus participative et inclusive avec tous ceux qui vivent et font vivre le territoire de l'agglomération pour co-construire les projets.

1. La démarche de participation citoyenne de l'agglomération

En vertu de l'article L5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant « un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L5211-10-1 du même code et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public. ».

Au cours des premiers mois du nouveau mandat, et en complément du pacte de gouvernance, il est proposé de structurer une démarche de participation citoyenne articulée entre :

Les instances citoyennes existantes telles :

- **L'Espace Citoyen, conseil de développement, instance obligatoire, existe depuis 2017 dans le format prévu par la loi NOTRÉ.** Pilotée par un Président et un Bureau, organisée en groupe de travail et composée de représentants de la société civile (associations, acteurs économiques et institutionnels) et de citoyens volontaires (30%), cette instance a une capacité d'analyse approfondie, travaille 3 à 4 sujets par an sur saisine du Grand Annecy ou en auto-saisine, et permet d'éclairer nos décisions. Elle sera réinstallée fin novembre et pour 6 ans conformément à la délibération qui précise sa composition.
- **L'observatoire citoyen d'Imagine, est un panel de 90 habitants tirés au sort, représentatif du profil socio-démographique du territoire.** Issu de la démarche « Imagine le Grand Annecy » et installé en juin 2019, il a vocation à être renouvelé chaque année pour permettre aux habitants peu impliqués dans les affaires publiques ou associatives, de suivre l'avancement de la mise en œuvre des 90 objectifs. A partir d'expressions spontanées, il construit un avis sur l'avancement du projet de territoire en indiquant pour chaque objectif étudié s'il est « réalisé », « en cours de réalisation » et va plutôt dans le bon sens, « à ré-examiner » ou « en panne ». Son premier rapport qui portait sur 68 des 90 objectifs du projet de territoire a été présenté en conseil communautaire le 19 décembre 2019. Il est proposé de renouveler l'observatoire citoyen d'Imagine en 2021.
- **Les ateliers permanents du climat qui seront mis en place prochainement en lieu et place du club climat air énergie, et qui auront pour but de développer des actions concrètes avec les citoyens pour mettre en œuvre le plan climat.**

- **Les instances citoyennes communales : conseils de quartiers, conseils de hameaux, conseils citoyens quand ils existent**

La mobilisation d'autres groupes de citoyens sur la réalisation d'actions concrètes

La démocratie participative est sans cesse à renouveler et les instances existantes, aussi dynamiques et productives soient elles, ne représentent qu'une part des idées et de la capacité d'action des habitants du territoire. Aussi, pour renouveler sans cesse le dialogue citoyen, d'autres panels de citoyens pourront aussi être mobilisés autour de :

- **Grands débats territoriaux sur la place de la jeunesse (objectif 64), l'alimentation, l'agriculture de proximité et la santé (objectif 75), sur le vieillissement de la population (objectif 77), sur les grands projets d'aménagement et d'urbanisme (objectif 73), sur Imagine et dessine (objectif 74).**
- **Groupes de travail spécifiques ex : pour définir le fonctionnement d'un équipement, planter des arbres (objectif 28), élaborer la charte promoteur (objectif 7), définir et alimenter une plateforme numérique des initiatives citoyennes (objectif 84), ...**

Dans le cadre de la conduite des politiques publiques, il s'agit de rendre lisible et efficace l'organisation de la participation citoyenne et de mobiliser les élus et les services communautaires vers une culture renouvelée du dialogue citoyen.

Cette démarche devra avant tout permettre :

- **aux citoyens organisés ou non, d'être pleinement associés, de savoir où est leur place, à quelle action ils peuvent contribuer, à quel moment, etc.**
- **au Grand Annecy de mobiliser à bon escient et avec une méthode adaptée à chaque sujet, les instances citoyennes existantes, et/ou d'autres groupes de citoyens sur des sujets spécifiques.**

Pour y parvenir, il est proposé d'engager un travail de définition des conditions et modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques publiques, qui se traduira par une nouvelle délibération prévue par la loi Engagement et Proximité.

Un groupe de travail composé d'élus communautaires et municipaux, de représentants des services de l'agglomération et des communes pourrait être constitué, organiser des échanges avec des représentants des instances citoyennes pour aboutir à des propositions.

2. L'Espace citoyen, Conseil de développement du Grand Annecy, une instance essentielle de la démocratie participative locale

Le Conseil de Développement du Grand Annecy, dénommé ci-après « Espace Citoyen », est une des instances essentielles de la démocratie participative locale.

L'article L. 5211-10-1 prévoit que :

- *« le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.*
- *Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.*
- *Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».*

L'Espace Citoyen est aujourd'hui un « partenaire avisé » de l'intercommunalité, qui représente la société civile organisée et contribue au débat démocratique local par des avis et des contributions de qualité.

Après son renouvellement prévu fin novembre 2020 selon les conditions prévues dans la délibération idoïne, et afin de renforcer le dialogue avec l'Espace Citoyen, **il est proposé d'élaborer conjointement un « cadre de coopération »** qui précisera les modalités de coopération entre l'Espace Citoyen et l'intercommunalité (relations avec les élus des communes et de l'intercommunalité, règles de saisines et d'auto-saisines, suites données aux travaux, coordination avec les services, appui technique, communication, moyens mis à disposition...).

Il est proposé que la réflexion globale sur les modalités de la participation citoyenne de l'agglomération, telle que décrite ci-dessus, et l'élaboration du cadre de coopération spécifique à l'Espace citoyen soit copilotée par le conseiller délégué à la prospective territoriale et par le conseiller délégué à l'évaluation des politiques publiques.

L'objectif est de terminer cette réflexion en mars 2021 pour une adoption en Conseil d'agglomération d'ici mai 2021. Cette démarche peut être une déclinaison du pacte de gouvernance.

LE CONSEIL DECIDE :

- d'engager la réflexion sur les modalités de participation de la population et du conseil de développement (cadre de coopération) à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du Grand Annecy,
- de nommer comme copilotes de ce travail Jean-Claude MARTIN, conseiller délégué à la prospective territoriale et Samuel DIXNEUF, conseiller délégué à l'évaluation des politiques publiques,
- d'acter le renouvellement de l'Observatoire citoyen d'Imagine en 2021,
- d'autoriser la Présidente du Grand Annecy à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 92

NON-VOTANT(S) : 1 (Christian PETIT)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.